

COMMUNE DE LANCY

MOTION

au sens de l'article 32 du règlement du Conseil municipal de Lancy

Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu le plébiscite par 83% des genevoises et genevois de l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins de sentiers pédestres, le 23 septembre 2018 ;

Vu la loi pour la mobilité douce du 30 août 2011, invitant l'Etat et les communes à offrir un réseau complet et sécurisé pour les aménagements cyclables et les cheminements piétonniers ;

Vu le règlement sur la mobilité douce du 4 décembre 2013, qui définit les pistes cyclables continues, directes et sécurisées comme devant suivre l'itinéraire le plus direct possible, sans détour ni interruption ;

Vu la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée du 2 juillet 2016, acceptée en votation populaire le 5 juin 2016 par 68% des genevoises et genevois ;

Vu le plan d'action de la mobilité douce 2015-2018, voté par le Grand Conseil le 27 janvier 2017 et adopté par le Conseil d'Etat le 29 mars 2017, en particulier les mesures 62 (développement du réseau cyclable d'intérêt cantonal), 63 (développement du jalonnement cyclable), 64 (développement du stationnement cyclable), 100 (expérimentation du déploiement de rues cyclables), et 102 (vélos en libre-service) ;

Vu la feuille de route pour la législature 2018-2023 présentée par le Conseiller d'Etat Monsieur Serge Dal Busco le 24 septembre 2018, annonçant en particulier sa volonté de favoriser les modes doux et les transports collectifs ;

Vu la motion et demande de crédit "pour un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé" déposée en ville de Genève en septembre 2018, demandant le déblocage de 12 millions de francs pour équiper et achever d'équiper des aménagements cyclables sur le réseau routier primaire et secondaire ;

Le Conseil municipal de Lancy invite le Conseil administratif à :

- présenter au Conseil municipal dans les 3 mois un projet de délibération pour un crédit d'étude, permettant d'identifier les itinéraires nécessitant des compléments et aménagements pour les vélos, proposant de nouveaux itinéraires et énonçant pour chacun des solutions concrètes de réalisation de continuités cyclables sécurisées sur l'ensemble des itinéraires cyclables actuels et potentiels ;
- intégrer dans l'étude également l'aménagement de nouvelles places de stationnement vélos, si possible couvertes et sécurisées, en particulier à proximité immédiate des arrêts de transports publics, des commerces et des équipements publics;
- présenter au Conseil municipal un crédit d'investissement correspondant, dans un délai d'un an au regard de l'inauguration du Léman Express et ses stations vélos sur Lancy ;

- intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que le canton de Genève participe au suivi de cette étude, formule des recommandations et soutienne la mise en œuvre des mesures préconisées par celle-ci, en particulier sur le domaine public cantonal ;
- solliciter la création d'une task force entre l'Etat de Genève et la Ville de Lancy, similaire à celle annoncée récemment par la presse pour la Ville de Genève;
- tout mettre en œuvre pour la mise en place d'un système de vélos en libre-service sur le territoire communal.

Groupe Socialiste

Groupe Les Verts

Groupe PDC

Lancy, le 31 octobre 2018